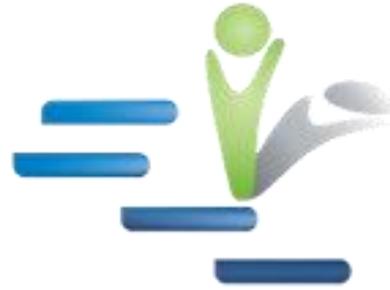




PÉRINATALITÉ
BRETAGNE



BIEN GRANDIR EN BRETAGNE

Liste des Critères d'inclusion dans le suivi des enfants vulnérables

Motifs d'inclusion validés par la sous-commission BGEB du 18/06/2021

Critères d'inclusion dans le SEV



PÉRINATALITÉ
BRETAGNE

CRITÈRES MAJEURS = un seul critère suffit à justifier l'inclusion de l'enfant dans le dispositif de suivi.

CRITÈRES MINEURS = ils sont une aide à la décision d'inclure (ou non) l'enfant dans le dispositif de suivi. Ils participent à la définition du cumul de vulnérabilité.

CLIGNOTANTS = ce sont des signes cliniques précoces et très suspects pour l'avenir développemental du NN

CUMUL DE VULNÉRABILITÉ = il ne se définit pas tant par le nombre de critères mineurs (1, 2, 3 ou plus) que par l'association de ces critères au ressenti clinique du professionnel de santé qui examine l'enfant au cours de son séjour hospitalier et au moment de sa sortie



BIEN GRANDIR EN BRETAGNE

Motifs d'Inclusion : Critères MAJEURS

**Age gestationnel
< 32 SA**
(jusqu'à 31 SA + 6 jours)

**Poids de naissance
< 1500g**

Chirurgie majeure
(crânio-faciale, cerveau,
abdomen, thorax)

**Cardiopathies
congénitales
complexes opérées**

**EAI
AVEC indication
d'hypothermie**
(que l'hypothermie soit réalisée
ou non)

**Lésions cérébrales
de survenue
périnatale**
(dont AVC)

**Anomalies cérébrales
de pronostic
incertain**
agénésie du corps calleux,
dysplasie septo-optique,
anomalies de la gyration etc.

**Anomalies de la
croissance cérébrale**
(microcéphalie < - 2 DS,
macrocéphalie > + 3 DS)

**Méningites /
méningoencéphalites
néonatales**
(Bactériennes, Herpès, CMV,
Toxoplasmose, Rubéole, Zika...)

Ictère > 400µmol/L
(y compris à terme)

**Exposition prénatale
significative à un
toxique majeur du
neurodéveloppement**
(alcool, certains
antiépileptiques...)

**Pathologies ⁽¹⁾
génétiques et/ou
métaboliques pouvant
affecter le
neurodéveloppement**

⁽¹⁾ à l'exclusion des pathologies où l'atteinte du neurodéveloppement est certaine et pour lesquelles l'enfant bénéficiera dans tous les cas d'une prise en charge coordonnée spécialisée comme la T21 par exemple

Motifs d'Inclusion : Critères MINEURS

Age gestationnel
compris entre
32 SA et 36 SA+6j

PAG inférieur au 3^{ème}
percentile (ou - 2 DS)

EAI
SANS indication
d'hypothermie

Anomalies cérébrales non
considérées comme
MAJEUR
après avis neuropédiatrique

Infection néonatale sévère
avec HC+ et défaillance
hémodynamique

Autres addictions
prénatales

Environnement psycho-
social défavorable

Motifs d'Inclusion : CLIGNOTANTS

*certains signes cliniques
précoces sont très suspects pour
l'avenir développemental du NN*

Troubles sévères des
rythmes de sommeil

Pleurs anormaux
et/ou cri suspect

Mouvements
spontanés médiocres
Cf. « mouvements généraux »

Postures et
réactivité
posturale anormales

Hypotonie axiale
persistante

Hypertonie
périphérique

Troubles de la
coordination oculo-
motrice

Stagnation du
périmètre crânien

Succion-déglutition
médiocre
Cf. troubles de l'oralité

Hyperexcitabilité ou
passivité anormale

Apnées/bradycardies
persistantes

Mauvaises
interactions avec
l'environnement...

Histoire périnatale laissant suspecter un possible TND